

Politique de prévention Aide à la Jeunesse

Objectifs

L'objet du marché est d'alimenter la réflexion dans le cadre de la Revue des Dépenses en dressant un état des lieux de politiques publiques de prévention existantes dans d'autres pays ou régions qui sont similaires à celle menée en FWB. En ce qui concerne la sélection de ces pays ou régions, le soumissionnaire doit sélectionner des pays ou des régions qui disposent d'un niveau de protection sociale comparable à celui de la FWB et qui développent une politique de prévention à destination des jeunes vulnérables, leurs familles et leurs famillers s'appuyant sur des orientations similaires à celles de la FWB

Durée : Le rapport sera à remettre dans les 6 mois après l'attribution du marché.Le rapport final devra être délivré avant le 21 juin 2024.

Mots-clés

(Benchmark) (Jeunesse) (Politiques publiques) (Prévention)

Contacts SynHERA

Maïté CAMARA LOPEZ

(camaralopez.m@synhera.be)

Porteur(s) : (Centre de Recherche)

Haute Ecole

La Flandre et le Québec doivent nécessairement être inclus dans le champ de l'état des lieux ainsi que trois à cinq pays ou régions supplémentaires jugés pertinents.

L'état des lieux doit contenir les volets suivants :

- 1. Une description de la politique de prévention à destination des jeunes vulnérables, leurs familles et leurs famillers tant en ce qui concerne la base juridique, les objectifs, le public cible, l'approche et l'organisation administrative ainsi que la relation entre l'administration et le terrain. S'il y a eu une évolution récente importante dans le domaine de la prévention en cette matière, cette évolution doit être reprise dans l'état des lieux.
- 2. Une liste exhaustive des indicateurs utilisés dans ces pays ou régions pour faire un suivi de la politique de prévention. Cette liste d'indicateurs devra être présentée de manière structurée à travers un tableau synthétique et récapitulatif permettant de catégoriser les indicateurs relevés, facilitant une comparaison entre les différents pays et régions sélectionnés.
- Si une évaluation de la politique de prévention ou des études d'impact ont eu lieu au sein des pays ou régions sélectionnés, cette information devra être incluse dans l'état des lieux.

Conditions d'éligibilité

L'expertise existante dans le domaine fait partie intégrante des critères pris en compte lors de la sélection. L'expertise du soumissionnaire sera évaluée sur base de publications ou services fournis antérieurement dans le domaine et sur base du CV ou du profil de l'équipe susceptible d'exécuter le marché.

Budget

Le marché est à prix global pour un montant maximal de 29.000€ HTVA. Sont inclus dans les prix globaux, tous les frais, mesures et impositions quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la TVA.

Bailleur de fonds

Fédération Wallonie-Bruxelles

Critères de sélection

Le pouvoir adjudicateur se fonde sur l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères d'attribution suivants :

Le prix total TVAC : 40 points

L'approche méthodologique : 60 points

Expertise existante dans le domaine (20 points)

Approche proposée (40 points)

Pour plus d'infos : ICI